

# COMMUNIQUÉ



29 mai 2024 : Vous trouverez ici-bas une déclaration de la députée de Beauport-Limoilou, Julie Vignola et Caroline Desbiens, députée de Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix en réaction à l'adoption du **projet de loi anti-briseurs de grève au fédéral** :

« Nous sommes en partie satisfaites de l'adoption du projet de loi anti-briseurs de grève à la Chambre des communes. Mais il reste des incertitudes qui ne sont pas rassurantes pour les travailleurs. Nommons, par exemple, le fait que le projet de loi ne sera appliqué que 12 mois après son adoption, ce qui laisse les travailleurs actuellement en lock-out dans une incertitude quasi intenable quant à leur futur. Notre chef, Yves-François Blanchet a rencontré les débardeurs du Port de Québec à deux reprises et il a toujours mis au défi les partis d'adopter et de mettre en œuvre la loi rapidement s'ils étaient sincères! Pourquoi les Libéraux et le NPD veulent-ils les faire poireauter 12 mois de plus alors que ces travailleurs ne veulent qu'une chose: retourner au travail avec l'assurance de meilleures conditions de vie! »

« Rappelons que le Bloc Québécois a déjà déposé 11 fois un projet de loi similaire. Qu'est-ce qui explique que les libéraux et les conservateurs trouvent soudainement un intérêt pour la protection des travailleurs ? Les conservateurs font-ils des beaux yeux aux travailleurs pour annuler le projet de loi s'ils prennent le pouvoir? Ont-ils soudainement eu une illumination divine alors que le Québec a une loi similaire depuis 47 ans? ».

« Si les partis sont sérieux et s'ils veulent éviter toute joute politique, cette loi peut être mise en application immédiatement! Ainsi, on verrait la vraie position des autres partis! »

- Julie Vignola, députée de Beauport-Limoilou

- Caroline Desbiens, députée de Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix

Source :

David Rompré

Sébastien Aubry

Directeur de bureau

Attaché de presse

Julie Vignola, députée

Caroline Desbiens, députée

Beauport-Limoilou

Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix

418 717-5462

581 307-8209